

Comité syndical

Compte-rendu de réunion



Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 13 avril 2016 à 18 heures aux Molières

Avec voix délibérative

- M. CHIVOT Auffargis
- M. POUPART Bonnelles
- Mme LAWRENCE Boullay-les-Troux
- Mme DARMON Communauté Paris Saclay
- Mme LASRY-BELIN CC Rambouillet Territoire
- Mme HUOT-MARCHAND CC du Pays de Limours
- M. PASSET Cernay-la-Ville
- M. POULLOT Châteaufort
- Mme VON EUW Chevreuse
- M. MONTEGUT Choisel
- M. VAN DEN BOSSCHE Clairefontaine-en-Yvelines
- Mme LAUNAY Conseil départemental de l'Essonne
- M. BENIZE Conseil départemental des Yvelines
- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines
- M. BARBOTIN Conseil régional Ile-de-France
- M. CHEVRIER Conseil régional Ile-de-France
- M. HUGONET Conseil régional Ile-de-France
- M. VIGIER Conseil régional Ile-de-France
- M. ARTORE Courson-Monteloup
- M. DE WINTER Dampierre-en-Yvelines
- Mme ANSART Forges-les-Bains
- Mme MEYER Gambais
- M. BOURNAT Gif-sur-Yvette
- M. PESCHEUX Gometz-la-Ville
- M. DOUBROFF Hermeray
- M. ALLIRAND La Queue-lez-Yvelines
- Mme AUBERT Le Mesnil-Saint-Denis
- M. LESAGE Le Perray-en-Yvelines
- M. ALISSE Lévis-Saint-Nom
- M. CANAL Longvilliers
- M. BESCO Magny-les-Hameaux
- M. JOUIN Mareil-le-Guyon
- M. HAMON Milon-la-Chapelle
- Mme GUERLAIN Montfort-L'Amaury
- M. PIQUET Rambouillet
- M. FRONTERA Saint-Jean-de-Beauregard
- M. VERCRUYSSÉ Saint-Forget

- M. GUEGUEN Saint-Lambert-des-Bois
- Mme BECKER Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- Mme VACHER Saint-Rémy L'Honoré
- M. POULON Sonchamp
- M. AMOSSE Vieille-Eglise-en-Yvelines

Ainsi que :

M. FEYT (BOULLAY-LES-TROUX), M. EZAT (Clairefontaine-en-Yvelines), M. REINAUD (Dampierre-en-Yvelines), M. FASOLIN (Gif-sur-Yvette), M. JANNIN (Saint-Forget), M. MOUCHEL DRILLOT (Saint-Rémy-lès-Chevreuse), M. JUND (Neauphle-le-Château), M. VERMILLON (Gometz-le-Chatel), M. BENTEGEAT (Région IDF), M. RIBEYRE (Conseil départemental 78), Mme GIOBELLINA (UAP), Mme LECUYER (Qualité de vie).

PNR : Mmes LE LAGADEC, DUMAZEAU, FRANCOLIN, MONTET et ZERAFA et de MM HARDY, MARI, ROMBAUTS, STEPHAN, et VAN BUSSEL.

Absents excusés :

- Mme GONTHIER CC Cœur d'Yvelines
- Mme DARCOS Conseil départemental de l'Essonne
- Mme BOUTIN Conseil départemental des Yvelines
- Mme WINOCOUR-LEFEVRE Conseil départemental des Yvelines
- Mme CABRIT Conseil régional Ile-de-France
- Mme COTE-MILLARD Conseil régional Ile-de-France
- M. AIT Conseil régional Ile-de-France
- M. DESSAUX Forges-les-Bains
- M. JACQUEMARD Gometz-la-Ville
- Mme BOONE Jouars-Pontchartrain
- M. ROUX Les Mesnuls
- M. HOUILLON Magny-les-Hameaux
- Mme DOUCET-PREVOT Méré
- M. RECOUSSINES Méré
- Mme METREAU Montfort l'Amaury
- Mme BRIQUET Saint-Léger-en-Yvelines
- M. GHIBAUDO Saint-Léger-en-Yvelines
- Mme BRETAGNE Saint-Arnoult-en-Yvelines
- M. DELPORT ONF
- M. VARLET Chambre de Métiers des Yvelines

Pouvoirs :

M. AIT	à	M. HUGONET
Mme DOUCET	à	M. VANDEWALLE
Mme COTE-MILLARD	à	M. BARBOTIN
Mme BOONE	à	M. POUPART
Mme GONTHIER	à	Mme GUERLAIN
Mme WINOCOUR-LEFEVRE	à	M. BENIZE
Mme DARCOS	à	Mme LAUNAY

Monsieur VANDEWALLE remercie la commune des Molières de son accueil dans sa toute nouvelle salle municipale attenante à une nouvelle médiathèque.

1. Désignation des quatre délégués du Conseil Régional d'Ile de France au Bureau syndical du Parc. (élection par collège)

Les délégués régionaux, élus en décembre 2015, sont invités à désigner, au sein de leur collège, quatre représentants qui siégeront au bureau syndical du Parc.

Monsieur VANDEWALLE, Président fait appel aux candidatures.

Messieurs BARBOTIN Joël, CHEVRIER Philippe, HUGONET Jean et VIGIER Jean-François sont candidats et élus par leurs pairs à l'unanimité.

La séance est suspendue pour l'organisation d'un bureau syndical et reprise est reprise à 19 h 15 ; Monsieur Vandewalle remercie l'ensemble des conseillers et rend compte de la composition du nouveau bureau.

2. Approbation du compte-rendu du Comité syndical des 21 mars (quorum non atteint) et 25 mars 2016.

Le compte rendu des séances du Comité syndical des 21 mars et 25 mars est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Approbation du compte de gestion 2015 et vote du compte administratif 2015.

Monsieur Guy Poupart, premier vice-président, commente les écritures du compte administratif 2015, après avoir fait constater l'identité d'écriture avec le compte de gestion du trésorier. Il présente l'analyse des dépenses et des recettes ((voir annexe CR_CS).

Les dépenses de fonctionnement sont constantes avec une augmentation de 1,10 % entre 2014 et 2015, mais corrélativement les recettes ont baissé de 1.05 %. Cette baisse des recettes s'explique par des demandes de subvention effectuées auprès de nos financeurs et en cours d'instruction mais non encore versées. La section de fonctionnement pour l'année 2015 présente un déficit de 411 254.60 € qui sera cependant couvert par l'excédent de fonctionnement reporté des exercices précédents. Pour l'année 2015, les recettes d'investissement sont supérieures aux dépenses. Cet excédent couvre pour partie les déficits de la section d'investissement des exercices antérieures.

Le président ne participe pas au vote comme il est de règle, la délibération est adoptée à la majorité (3 abstentions)

4. Affectation du résultat 2015.

Considérant les résultats ci-dessous :

*Résultat de l'exercice 2015 en **fonctionnement** = - 411 254.60 (déficit)

*Report des résultats des précédents exercices en fonctionnement = 923 439.76 € (excédent)

Soit résultat cumulé de fonctionnement au 31/12/2015 = 512 180.16 € (excédent)

*Résultat de l'exercice 2015 en **investissement** = 131 470.40 € (excédent)

*Report des résultats des précédents exercices en Investissement = - 274 691.20 (déficit)

Soit un résultat cumulé d'investissement au 31/12/2015 qui s'élève à - 143 220.80 € (déficit)

Le Comité syndical, décide à la majorité (3 abstentions) :

-d'affecter, pour la section d'investissement, le résultat cumulé de 143 220.80 € au budget primitif 2016 par l'écriture en dépenses d'investissement (compte D001) et en recettes d'investissement

(compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisés).

-de reprendre l'excédent de la section de fonctionnement au budget primitif 2016 sur la ligne budgétaire R 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour 368 959.36 €.

5. Budget Primitif 2016 et subventions aux associations

Le Comité syndical est appelé à se prononcer sur les demandes de subventions de fonctionnement à des associations, en dehors des programmes d'aides existants. Cette année, la subvention accordée à l'Union des Amis du Parc est reconduite pour un montant de : 3 450 €. Il prend acte de la transmission du tableau des effectifs qui sera annexé à la délibération. (voir annexe CR_CS).

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à la majorité (4 abstentions), adoptent le budget primitif 2016 :

*en section de fonctionnement, votée par chapitre, en équilibre dépenses/recettes à hauteur **de 4 922 348.67 €**, comprenant les programmes nouveaux du programme d'actions 2016.

*en section d'investissement, votée par chapitre, en équilibre dépenses/recettes à hauteur **de 10 412 221.91 €**, comprenant les opérations nouvelles du programme d'actions 2016.

Le Comité syndical adopte, également, le tableau des effectifs annexé au budget primitif.

Monsieur Vandewalle précise qu'aujourd'hui seules les recettes à venir pour les frais de structures sont certaines. Il souhaite faire part aux élus du comité de cette situation inédite, les échanges avec les collectivités financeurs ne sont pas achevés, en raison du contexte provisoire de la préparation du prochain contrat de Parc, et cela malgré sa volonté de présenter au vote un budget sincère. Il informe également les membres du comité de l'état des discussions sur le programme d'actions :

1 - Des échanges déjà bien avancés ont eu lieu avec les services de la Région et à priori un accord serait trouvé par rapport aux éléments fournis lors du DOB sur le programme d'actions 2016.

Les actions suivantes seraient abandonnées :

869 P aide aux communes pour ouverture de centre de vacances en milieu rural

871 P Unions commerciales part Essonne

888 P thèse

883 achat d'un véhicule

D'autres actions sont également revues à la baisse.

L'action de la mission Développement économique « Aides aux investissements matériels relatifs à la création, la modernisation des entreprises » pourrait être sortie du programme d'actions 2016 du CPER pour être intégrée à un programme particulier du Conseil régional d'Ile-de-France et dédié au commerce de proximité en milieu rural, en cours de discussion. En effet, ces actions menées depuis plusieurs années sur le Parc sont des éléments forts avec un retour d'expérience très positif et reconnues comme un véritable atout territorial par la Région. Le Parc a su conserver et développer un tissu économique et local vivant.

2 - Avec le Département de l'Essonne, une négociation est en cours mais à priori, le conseil départemental s'apprête à voter d'une enveloppe sur le PA 2016 en faveur du PNRHVC de 80 000 €

3 - Avec le Département des Yvelines, les discussions sont engagées.

Les clefs de répartition des participations par Financeurs : 60 % région, 33.73 % CD 78 et 6.27 % CD 91 (ou 60% région - 40 % par département en présence d'actions territorialisées) pourront être remises

en cause par exception, lorsque celles-ci ne rencontrent pas d'assentiment du côté de l'un ou l'autre des départements. Cette mesure exceptionnelle est rendue possible par la modification des statuts approuvée par le comité syndical du 21 mars 2016.

Le Parc s'oriente encore cette année 2016 vers la signature de conventions transitoires avec chaque financeur pour le programme d'actions 2016, mais la signature du futur CPER 2015-2020 reste programmée pour le dernier trimestre 2016.

M. BARBOTIN explique que dans le contexte du vote du BP de la Région, les services dans leur intégralité et l'ensemble des partenaires ont été mis à contribution pour dégager des économies notamment sur les dépenses de fonctionnement et qu'une réflexion forte est entamée pour assurer la pérennité et le développement de l'action régionale. Ce premier budget régional de la nouvelle majorité est le fruit d'une relation étroite avec les partenaires pour tendre vers un meilleur usage de l'argent public. M. BARBOTIN souligne cependant que Mme CHAIN LARCHER nouvelle vice-présidente en charge de la ruralité et des Parcs a tenu à rappeler que les PNR sont un domaine important de la politique régionale.

M. HUGONET rappelle que le budget primitif 2016 de la Région souffre d'une baisse de 140 millions de baisse de DGF et du dégel du point d'indice des fonctionnaires correspondant à un million supplémentaire. Il souligne cependant que BP 2016 de la région prévoit une baisse des dépenses de fonctionnement mais une augmentation des dépenses d'investissement.

6. Adoption de tarifs pour la boutique et pour l'organisation de manifestations.

Les élus adoptent à la majorité (1 abstention) les tarifs suivants :

• Pour la boutique du Parc

- Vente de pot de miel en 1 kg : 13 €
- Livre de Patrick LEVESQUE et Edouard STEPHAN « Léon Germain PELOUSE, 1838-1891, Catalogue raisonné » - Prix de vente : 50 €.

• Pour les manifestations organisées par le Parc :

- **Journées Européennes des Métiers d'Arts** du 3/04/2016 : Participation au circuit vélo incluant le **repas** : 10 € /adulte et 8€/enfant de moins de 12 ans.
- **Fête des fermes du 5 juin 2016 :**
 - .**Parcours vélo** : 13 €/adulte et 8 € /enfant de moins de 12 ans (Inscriptions incluant le déjeuner à la ferme de Fanon)
 - .**Navette Paris : circuit sans repas** Navette : 5 € / personne et gratuit pour les moins de 18 ans
 - .**Circuit avec repas fermier** (à la ferme de Grandmaison). Navette + repas : 29 € / personne et 16 € / enfant de moins de 12 ans.

7. Validation des aides attribuées par les commissions restreintes.

Après avoir entendu Monsieur Vandewalle, Président, et après examen des aides instruites, les membres du comité examinent l'ensemble des aides listées ci-dessous :

❖ Pour la Commission restreinte «Architecture, Urbanisme, Paysage» qui s'est tenue le 4 avril 2016, sous la présidence de M. Gérard CHIVOT, le Comité adopte à l'unanimité les attributions suivantes :

- Aide 2016/03/0201 : Conseil paysager approfondi -commune de Clairefontaine pour la création d'un

Parc ouvert au public - Participation du Parc : 1 407 €-Aide 2016/04/0203 : Travaux de mise en valeur paysagère des espaces publics- . Commune de Fontenay-les-Briis pour des travaux de re-plantation d'un alignement historique de marronniers sur le hameau de Bel-Air - Participation du Parc : 15 000 €.
-Aide 2016/05/0201 : Conseil paysager approfondi -commune de Raizeux pour le réaménagement et la végétalisation de son cimetière. Participation du Parc : 1 407 €.
- Aide 2016/06/0203 : Travaux de mise en valeur paysagère des espaces publics - . Commune de Saint-Léger-en-Yvelines pour des travaux d'aménagement du jardin du presbytère (fourniture et plantation de végétaux) - Participation du Parc : 1 800 €.

❖ Pour la Commission restreinte «Agriculture » qui s'est tenue le 5 avril 2016, le Comité adopte à la majorité, (1 abstention) les attributions suivantes :

- Aide 2016/01/1204 : «Bardage bois et éléments d'intégration paysagère des bâtiments agricoles, mise en valeur des abords des fermes » - Aide pour l'intégration architecturale et paysagère de bâtiments agricoles de la ferme de Gousson – M et Mme Gousson (Mareil-sur-Guyon) - Montant de la subvention : 7 500.00 € (plafond)
- Aide 2016/02/1202 : Aide pour la réalisation de clôtures agricoles et matériel de contention - Mme Corinne EBSTEIN (Rambouillet) EARL Ferme de la Villeneuve - Montant de la subvention : 1 926 €
- Aide 2016/03/1202 : Aide pour la réalisation de clôtures agricoles. – Mme Isabelle PASIK (Châteaufort) Sarl Ecurie de la Geneste - Montant de la subvention : 4 746 €.

❖ Pour les Commissions restreintes «Développement économique et énergie » qui se sont tenues les 09/03 et 06/04 2016, le Comité adopte à la majorité, (1 abstention) les attributions suivantes :

- Subventions énergie

-Conseil en Énergie Partagé (CEP) - Commune de Forges les Bains – 2ème phase (2016/2017/2018) - Montant opération (1,25€/hab/an) : 4 700 € pour 2016. Montant de la subvention (50%) : 2 350€

- Fonds d'intervention pour les Services, l'artisanat et le Commerce du Pnr

-Modernisation de la boulangerie Motté à Magny-les-Hameaux – M. Motté
Rénovation de la façade en lien avec la Charte PNR, agencement et aménagement d'un nouvel espace de snacking, économie d'énergie (ampoule basse consommation, régulateur de lumière, économiseur d'eau), travaux d'accessibilité: 141 361,30€
Subvention demandée : 22 500 € (13 379.01€ provenant du fonds PNR p796 (Yvelines) et 9 120.99 € provenant du FISAC)

- Appui au développement des métiers d'arts :

-Association des Artisans d'Art de la Vallée de Chevreuse AAA : 9ème salon des métiers d'art à Saint Rémy-les-Chevreuse.
Subvention pour l'organisation du salon des métiers d'art à Saint-Rémy-lès-Chevreuse Organisation du salon : 8 810€ - Subvention attribuée : 1 800 € (1 380,06 € provenant du fonds PNR p796 (Yvelines)-419,94€ provenant du FISAC)

8. Contrat de prêt à usage entre les consorts de BRYAS et le PNR pour la gestion pastorale des prairies humides – Marais de Mauvières.

Le Parc prévoit des travaux de réhabilitation des anciennes prairies humides de Mauvières pour permettre la conduite des travaux de restauration écologique et la gestion pastorale du site. Une

partie des prairies appartient à des propriétaires privés, il est nécessaire d'autoriser le président à signer des contrats de prêt à usage d'une durée de 15 ans avec lesdits propriétaires pour permettre cet aménagement et cette gestion écologique du marais de Mauvières.

Les dépenses correspondant à ces travaux ont été prévues à l'opération n°784 (votée au budget primitif 2013 du Parc) relative à la gestion pastorale des prairies humides d'intérêt patrimonial en conduite extensive des troupeaux.

Les membres du Comité syndical autorisent, à l'unanimité, le président à signer des contrats de prêt à usage d'une durée de 15 ans avec Henri de BRYAS et Alexis de BRYAS pour la restauration, l'aménagement et la gestion écologique du marais de Mauvières ainsi qu'à solliciter le financement de l'AESN au taux maximum de 80 % afin d'engager l'ensemble des travaux nécessaires.

Le Président est également autorisé à engager toutes démarches partenariales nécessaires pour assurer l'exploitation agropastorale extensive des prairies, notamment par la contractualisation avec des éleveurs ou des propriétaires d'animaux rustiques.

9. Convention tripartite entre le propriétaire de l'établissement « Salons Léopold », la commune de Cernay-la-Ville et le Parc : prêt à usage du parking des salons Léopold.

Dans le cadre de l'ouverture du futur musée de site du Petit-Moulin des Vaux de Cernay, les élus autorisent, à l'unanimité, la signature d'un contrat de prêt à usage pour une parcelle située sur la commune de Cernay-la-Ville (cadastrée B290) d'une surface de 4 250 m² appartenant à Monsieur LEMOIGNE Fabrice, gérant des Salons Léopold, en vue d'y créer une aire de stationnement destinée à l'accueil des visiteurs.

Cette convention est consentie à titre gratuit pour une durée de 15 ans.

En outre, le Président est autorisé à engager toutes procédures de passation des marchés afin de faire réaliser les travaux nécessaires à l'aménagement de cette future aire de stationnement.

10. Autorisation de cession d'un taureau à la commune de Luzarches.

Les missions Nature/Environnement et Agriculture proposent aux élus du Parc de suspendre la reproduction du cheptel de bovins écossais appartenant au Parc afin d'étudier la possibilité de contractualiser avec un ou plusieurs éleveur(s) local (aux) pour la gestion des prairies de la Gravelle à Saint-Lambert-des-Bois, et celles du domaine d'Ors et des prés Bicheret à Châteaufort. Cette politique ancienne du Parc n'apparaît plus pertinente au regard de la présence de plusieurs éleveurs intéressés par ces opérations d'éco-pâturage.

Il est donc aujourd'hui nécessaire de se dessaisir du taureau âgé de 11 ans. La valorisation bouchère (carcasse de réforme) est d'un faible bénéfice économique et le maire de Luzarches (95) souhaite en faire l'acquisition pour son cheptel associé à la gestion d'une zone humide communale.

Sur proposition de la commission Agriculture, réunie le 05 avril 2016, les membres du Comité acceptent, à l'unanimité, de céder à titre gracieux à la municipalité de Luzarches, le bovin écossais identifié FR 67 706 322 78, à jour des contrôles sanitaires en vigueur. Il est entendu que la visite vétérinaire d'achat et les frais de transport de l'animal demeureront à la charge de la municipalité de Luzarches.

11. Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile de France au titre du FDTR : Maison de l'Eco-mobilité et du Tourisme.

Le Parc naturel régional porte le projet de la future Maison de l'Eco-mobilité et du Tourisme située à Saint-Rémy-lès-Chevreuse dans l'ancienne maison du garde barrière au pied du RER.

Pour ce projet, le Parc peut prétendre à l'obtention d'une subvention au titre du **Fonds de développement touristique régional (FDTR)** pour la partie du projet portant sur le développement d'offres de services pour les déplacements touristiques et de loisirs.

A court terme :

- Accueil et Informations touristiques sur la région
- Propositions de balades à vélos avec les partenaires du territoire (guides du Parc...),
- Point de vente des produits du territoire.
- Location de vélos et vélos électriques à la journée pendant les week-ends.
- Entretien/réparation de vélos, dont des vélos à assistance électrique,
- Location de longue durée (pour permettre aux usagers de tester) et vente de vélos à assistance électrique, service de covoiturage (mutualisation de sites existants),

A long terme

- centrale de réservation et de gestion pour du transport à la demande,
- véhicules libre-service,
- conseils aux entreprises pour leurs plans de déplacements
- partenariat avec transporteurs, taxis et collectivités...

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite au taux maximum, le Fonds de développement touristique régional (FDTR) de la Région Ile de France pour le financement de travaux de restauration du bâtiment liés à l'installation future de l'Office de tourisme de Saint Rémy et de sa Région

12. Travaux sur la prairie de la Marlotterie : délégation de maîtrise d'ouvrage de la mairie de Clairefontaine-en-Yvelines au PNR pour les travaux de restauration écologique, puis de gestion pastorale ; signature d'un prêt à usage ; demande de financement à l'AESN.

Le Comité syndical, à l'unanimité autorise la signature avec la commune de Clairefontaine-en-Yvelines d'une délégation de maîtrise d'ouvrage en faveur du Parc naturel régional afin de pouvoir réaliser les travaux de restauration et d'aménagement, puis d'assurer sur le long terme la gestion nécessaire du site. Il autorise également son Président à signer un prêt à usage avec le propriétaire.

Afin de compléter le financement déjà obtenu au titre du Contrat de Parc, le Comité Syndical autorise le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de l'AESN à hauteur de 80 % des dépenses prévisionnelles pour mener à bien les travaux estimés à 50 000.00 € HT.

13. Demande de subvention à l'AESN «Equipe rivières zones humides 2016 ».

Les élus autorisent, à l'unanimité, le Président à solliciter les subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie au taux maximum pour l'équipe « techniciens rivières et zones humides » pour 2016 et à signer les conventions financières afférentes. Il prend note que le budget prévisionnel de la cellule de techniciens rivières, équivalent à 2 emplois temps plein, est estimé pour 2016 à 92 000 € TTC. Celui de la cellule de techniciens zones humides, équivalent à 1 emploi temps plein, est estimé pour 2016 à 50 000 € TTC. Le Parc naturel régional sollicitera donc une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, à hauteur de 50 % pour la cellule de techniciens rivières et à hauteur de 80 % pour la cellule de techniciens zones humides.

14. Demande de subvention à l'AESN pour la restauration écologique de la sous trame herbacée et gestion pastorale des prairies humides d'intérêt patrimonial en conduite extensive des troupeaux. Prairie de Clairefontaine-en-Yvelines.

Après avoir expérimenté en régie directe différentes modalités de réouverture et d'entretien des fonds de vallées par pâturage extensif sur plusieurs espaces protégés (La Gravelle, Réserve naturelle du Domaine d'Ors, Espace naturel sensible du Département 78 des prés Bicheret), le PNR s'est désormais engagé dans une démarche partenariale associant propriétaires fonciers, éleveurs professionnels ou encore propriétaires d'animaux rustiques. L'opération a pour objectif général de permettre la restauration des prairies humides reconnues d'intérêt patrimonial pour le territoire, puis leur préservation par pâturage en système extensif. Le recours aux cheptels locaux permet de revaloriser ces espaces sur le plan agricole et de les réintégrer, en partie, dans le circuit économique.

Le PNR assure l'encadrement et le suivi technique des modalités de pâturage.

La commune de Clairefontaine-en-Yvelines souhaite bénéficier du dispositif du Parc de restauration et d'aménagements des prairies humides sensibles pour la prairie des Essarts (4,5 ha) qu'elle vient d'acquérir en 2015.

Ancienne plantation de peupliers, cette prairie humide bordée par la Rabette révèle un fort intérêt écologique et paysager. La commune souhaite s'inscrire dans l'esprit de la charte du Parc en maintenant ce paysage ouvert, en préservant l'intérêt écologique et en valorisant l'ensemble auprès du public par la présence d'un sentier de promenade autour du site. La présence d'animaux domestiques pour l'entretien par pâturage serait pour la commune un plus dans ce projet champêtre.

A noter enfin que ce projet s'inscrit dans un réseau de prairies déjà restaurées ou en voie de l'être. Il est donc un élément important dans la fonctionnalité de la trame herbacée de la vallée de la Rabette.

Le Parc a donc proposé à la commune de concevoir un projet d'aménagement dans l'optique de gérer la prairie restaurée par un pâturage extensif et adapté à la fragilité du milieu naturel.

Les membres du Comité, à l'unanimité :

- autorisent le président à solliciter les financements au taux maximal auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en complément des financements prévus au Contrat de Parc : opération 875 votée au budget primitif 2016 du Parc relative aux travaux de restauration écologique et d'aménagement
- autorisent les travaux pour un montant prévisionnel de 55 000 € HT.

15. Enquête publique sur le projet de Ligne 18 « Orly Versailles » réalisée par la Société du Grand Paris

Il est demandé au comité syndical d'arrêter une position commune sur le projet de ligne 18 « Orly-Versailles » conduit par la Société du Grand Paris, dans le cadre de l'enquête publique en cours. Le projet actuel est construit en aérien sur la section traversant le territoire du Parc, ce qui n'est pas sans soulever de difficultés, pour la protection du patrimoine naturel et paysager et pour la continuité et la fonctionnalité des parcelles agricoles.

M. VANDEWALLE exprime ses regrets de n'avoir pu être entendu jusqu'à présent par la Société du Grand Paris par rapport à une solution au sol, à l'instar de ce qui a été réalisé pour l'Orlyval protégé par des grillages. Les ingénieurs lui rétorquent qu'une solution au sol nécessiterait des murs de 3m de haut constituant une vraie rupture dans la fonctionnalité des terres agricoles et pour le passage des animaux. Il exprime ses doutes quant à la possibilité d'obtenir le financement d'un métro souterrain.

Mme GIOBELLINA présente l'avis de l'Union des Amis du Parc franchement hostile à la ligne aérienne. Elle estime que c'est l'ensemble du projet qui doit être repensé. Le projet a été dénaturé par de nombreuses gares côté Essonne, ce métro qui devait relier rapidement le plateau de Saclay à la capitale manque son objectif. Il a soulevé une vive opposition relayée par plus de 2000 observations dans le cadre de l'enquête publique qui soulignent son coût exorbitant et l'entretien subséquent. Elle note également l'impact environnemental très important (emprise de 72 m de large). Les associations

citoyennes regrettent que des solutions alternatives telles que des téléphériques depuis les stations de RER de la vallée d'Orsay ne soient pas envisagées.

M. BESCO élu de Magny précise que sa commune ne s'oppose pas au projet de ligne 18 mais souhaite que soit remise à l'étude la solution d'une ligne enterrée, il faut aussi étudier tous les rabattements vers les gares. Il faut également être solidaire de communes hors parc telles que Villiers le Bâcle et ses habitants qui vont être très fortement impactés par un métro aérien si le projet était mené à son terme. Le passage au sol ne lui paraît pas possible, car l'impact sur les terres agricoles serait trop important. Il estime que les considérations financières doivent être remises à leur juste place, on discute ici d'un équipement de plus d'une centaine d'années qui mérite des investissements de qualité pour l'environnement. Le surcoût lié à la ligne enterrée représente 270 millions d'euros, dans une période de taux d'intérêt bas, ce surcoût peut être absorbé aisément.

Mme LAUNAY estime que la ligne 18 a perdu de son intérêt, puisqu'elle ne pourra être rapide du fait du cabotage entre plusieurs nouvelles gares (de 4, on est passé à 11 gares). La solution du TRAM ou du TRAM/TRAIN sur l'emprise dédiée au TCSP serait beaucoup plus pertinente. Un TRAM ou TRAM /TRAIN peut convoyer 200 000 passagers par jour contre seulement 100 000 pour le métro.

M. POULLOT estime que le village de Châteaufort est menacé dans son essence même du fait de cette infrastructure. Il faut une réflexion commune à l'ensemble des acteurs du Parc naturel. Ce point de vue est également relayé par Mme AUBERT qui souhaite que le comité arrête une position partagée et cohérente par rapport aux valeurs du Parc naturel et par rapport à sa charte.

Après la tenue de ce débat, les membres du comité s'arrêtent sur la rédaction suivante d'une délibération qui est adoptée :

- Vu le décret 2011-1011 approuvant le schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris ;

-Vu l'article 4 de la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris selon lequel les projets d'infrastructure de transport qui mettent en œuvre le schéma d'ensemble du grand Paris doivent être reconnus d'utilité publique par un décret en conseil d'Etat et donner lieu à enquête publique ;

-Vu l'enquête publique en cours qui se tient du 21 mars au 26 avril 2016, portant sur le projet de ligne 18 reliant l'Aéroport d'Orly à la gare Versailles Chantiers, sur une longueur de 35 kilomètres dont 14 en aérien et comportant 9 nouvelles gares ;

-Vu le décret du 3 novembre 2011 classant le territoire du Parc naturel régional dont les communes de Châteaufort et Magny-les-Hameaux concernées par le projet et approuvant la charte du Parc naturel ;

-Vu les articles L111-1-1 du Code de l'Urbanisme et L.333-1 du Code de l'Environnement précisant que le SDRIF, les Schémas de Cohérence Territoriale, et en l'absence de SCOT, les Plans Locaux d'urbanisme doivent être compatibles avec les dispositions contenues tant dans le rapport que dans le plan de la Charte,

-Considérant l'impact négatif d'une ligne de métro aérien sur le paysage du Plateau de Saclay à la frange nord du Parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à la majorité (2 abstentions) :

- émet un avis négatif au tracé en aérien de la ligne 18 sur le plateau de Saclay, en particulier sur les communes de Châteaufort et de Magny-les-Hameaux, en traversée du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

- demande qu'une étude du rabattement nord-sud du trafic routier et des autres moyens de mobilité sur les gares soit réalisée.

Il est prévu que cette délibération soit transmise aux Préfectures des Yvelines et de l'Essonne ainsi qu'à la Société du Grand Paris.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30